

## Maxipro PLUS

- Un ensemble complet de garanties.
- Un seul assureur et une seule franchise à payer en cas de sinistre même si les dommages s'étendent sur plusieurs garanties, incluant l'assurance automobile.
- Une franchise décroissante.
- Une garantie de base gratuite pour les erreurs et omissions (exclusif).
- Une garantie de 25 000 \$ pour dommages aux biens sous votre soin, garde ou contrôle (exclusif).
- Une garantie significative, l'assurance malfaçon, soit la reprise des travaux.
- Des tarifs très avantageux!

**RENSEIGNEZ-VOUS!**



CABINET DE SERVICES FINANCIERS

**PLUS DE 25 ANS  
AU SERVICE DES GROUPES  
ET ASSOCIATIONS**

Gatineau • Jonquière • Montréal • Québec

Appelez-nous dès aujourd'hui.  
**1 877 807-3756**  
[www.dpmm.ca/cmmtq](http://www.dpmm.ca/cmmtq)

Ce document est à titre d'information seulement. Le texte et les conditions de la police prévalent. Les montants d'assurance et l'étendue des garanties peuvent varier selon les formulaires choisis. Certaines conditions d'admissibilité s'appliquent.



Votre adhésion au programme est très importante sur le plan de la solidarité et nous confère un meilleur pouvoir de négociation auprès des assureurs.



## Maxipro PLUS

Le seul programme d'assurance  
approuvé par la CMMTQ.

**C'EST ENSEMBLE  
QU'ON S'ASSURE LE MIEUX.**

# NOTEZ VOTRE ENTREPRISE D'UN PROGRAMME À SA MESURE



LES CONSEILLERS DE DALE PARIZEAU MORRIS MACKENZIE SONT FORMÉS POUR IDENTIFIER LES RISQUES PROPRES À CHAQUE ENTREPRISE. Ils vous proposent des solutions personnalisées en faisant appel aux protections les plus avantageuses et les plus adéquates offertes sur le marché.

## Assurance responsabilité civile générale

Couvre les dommages matériels ou corporels subis par un tiers et imputables à vous ou à l'un de vos employés.

Limite jusqu'à 5 000 000 \$

## Assurance risque d'installation

Couvre les dommages à vos biens et à vos installations en cours de construction, incluant les matériaux et la main-d'œuvre.

Limite jusqu'à 500 000 \$

## Assurance responsabilité de malfaçon

Couvre les coûts reliés à la reprise de travaux comprenant des vices.

*Vous ne pouvez pas toujours être partout à la fois.*

## Assurance des biens

Couvre vos biens professionnels sur les lieux de votre établissement, sur vos chantiers et en cours de transport.

## Cautionnement

De soumission, d'exécution, du paiement des salaires et des matériaux.

## Assurance détournement, destruction, disparition (3D)

Protège contre les actes malhonnêtes d'un employé, le vol d'argent et la contrefaçon.

Limite jusqu'à 10 000 \$

## Assurance des véhicules

Couvre les véhicules utilitaires et de promenade immatriculés au nom de l'entreprise, incluant valeur à neuf et véhicule de remplacement lors des réparations.

*Votre client n'attend pas!*

## Assurance de responsabilité pour les erreurs et omissions d'entrepreneurs

Couvre les pertes financières des tiers non attribuables à un accident ou à un événement.

*Le complément essentiel à l'assurance de responsabilité civile.*

## PROFITEZ DE MEILLEURS TARIFS POUR VOS ASSURANCES PERSONNELLES.

### Assurance automobile et habitation

- N'oubliez pas qu'être bien protégé est encore la meilleure façon d'économiser. Peu importe le genre d'assurance que vous recherchez, nous pouvons vous aider à simplifier vos choix concernant l'assurance auto.
- La résidence est souvent un investissement important. N'est-ce pas une bonne raison de prendre le temps de bien la protéger? Demandez une soumission.

#### Profitez de notre partenariat de prévention exclusif avec **Reliance Protectron**<sup>MC\*</sup> :

- À l'achat d'un **nouveau système**
  - **6 MOIS GRATUITS** de télésurveillance\*\*
  - **Remboursement de la franchise** de votre assurance jusqu'à concurrence de 500 \$
- Réduction supplémentaire sur l'équipement optionnel
- Offre exclusive disponible pour **système** de sécurité **déjà en place**
- **Réduction de prime pouvant atteindre 20 % sur votre assurance habitation**

\* Certaines conditions s'appliquent.  
\*\* Liaisons haute sécurité non comprises.

### Assurance de personnes

- Assurance vie
- Assurance invalidité
- Assurance accidents
- Assurance maladie
- Assurance soins dentaires
- Assurance frais généraux de bureau
- Assurance voyage

## ASSURANCE MÉDICAMENTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, tout Québécois doit détenir une assurance médicaments. Ceux qui ont accès à un régime collectif – **C'EST VOTRE CAS** – sont tenus d'y adhérer. Le régime de la CMMTQ vous offre à cet égard plusieurs options avantageuses.